

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage

22/08/2014

Date du conseil municipal

29/08/2014

L'an deux mil quatorze, le 29 août à vingt et une heure,
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,

Membres en exercice : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Monsieur SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Remboursement d'une facture d'un faible montant à un adjoint.
- Convention scolaire avec la commune d'Orgerus.

Madame le Maire précise que le remboursement de la facture sera rajouté au point n° 4 de l'ordre du jour et que la convention sera traitée avant les questions diverses soit au point n° 8 et les questions diverses constitueront le point n° 9.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces deux points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014
2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE UH6
3. CONTRAT RURAL
4. FINANCES
5. NOMINATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A L'UNION SPORTIVE DES YVELINES
6. REMPLACEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL
7. RAPPORT DES COMMISSIONS
8. CONVENTION SCOLAIRE
9. QUESTIONS DIVERSES

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 JUIN 2014.** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance suite à la transmission du compte rendu lors de la convocation. Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

2. **APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE UH6** : Madame le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique portée sur la modification de l'article UH6 afférent à l'implantation des constructions par rapport aux voies a été modifiée afin de permettre à l'implantation à l'alignement des bâtiments publics comme il a été demandé par les services de l'état par courrier en date du 11 mars 2014. Celle-ci a eu lieu entre les 7 juillet et le 6 août inclus. Madame le Maire dit qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre. Madame le Maire demande d'approuver la modification de l'article UH6 au membre du conseil municipal. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'approuver la modification de l'article UH6 avec l'écriture suivante :

Implantation des constructions par rapport aux voies :

Les constructions devront être réalisées à 5m au moins en recul de l'alignement sauf dispositions contraires au plan.

L'implantation des constructions des bâtiments publics à l'alignement des voies est autorisée.

Les extensions de constructions existantes qui ont fait l'objet d'un plan de masse ou de détail, accompagné d'un règlement de construction, approuvé par le Préfet pourront être implantées dans le prolongement des bâtiments existants.

Dans le cas d'opérations réalisées dans le cadre d'un plan de masse accompagné d'un règlement de construction imposé aux acquéreurs, la règle de recul sur alignement pourra faire l'objet d'adaptations mineures.

Quel que soit le recul imposé, les clôtures éventuelles devront faire l'objet d'une permission individuelle de voirie fixant leur implantation par rapport aux limites du domaine public.

Des prescriptions particulières pourront, le cas échéant, être imposées quant à la réalisation des portes charretières.

3. **Contrat Rural** : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été pris des renseignements concernant la validité du contrat que la commune a signé avec l'architecte sous l'ancienne mandature. Il s'avère que le contrat est en bonne et due forme. Le conseil municipal décide qu'il sera passé un avenant avec l'architecte pour une meilleure gestion financière des travaux.

Madame le Maire dit qu'une réunion aura lieu avec les nouveaux conseillers pour expliquer le projet de contrat rural qui a été élaboré.

4. **FINANCES** :

- **Plan Local d'Urbanisme** : Madame le maire informe le conseil municipal que les documents d'appel d'offres ont été mis en ligne sur le site internet de la commune et que trois dossiers d'appel d'offres ont été envoyés en AR à trois bureaux d'études. Seul le « Groupe synthèse » a répondu à l'appel d'offres. Cette offre se monte à 37 125 € HT soit un montant TTC de 44 550€.

Madame le Maire précise que lors de la préparation budgétaire cette somme n'avait pas été inscrite en investissement.

Madame le Maire présente la décision modificative suivante au membre du conseil municipal suite à la proposition du bureau d'Etudes :

Dépenses de fonctionnement :

023 – Virement à la section d'investissement : 48 000€

60636 – Vêtements de travail : - 48 000€

Dépenses d'investissement :

202-15 – Frais réalisation documents d'urbanisme : 48 000€

Recettes d'investissement :

021- Virement de la section de fonctionnement : 48 000€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative et l'inscription en dépenses d'investissement pour la somme de 48 000€.

- **Remboursement de factures d'un faible montant** : Madame le Maire précise que Monsieur FRATTINI, adjoint, a avancé les sommes de 85,30 (Fête de 14 juillet) et de 60,50€ (Cordage pour remettre au droit les sapins chemin du Pavé ferré).

Madame le Maire demande au membre du conseil municipal le remboursement de ces factures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le remboursement des factures.

Ifac : Madame le Maire informe que la facture IFAC est arrivée pour le règlement suite à la convention qui a été signée avec cet organisme.

Madame le Maire propose d'émettre un titre auprès des familles au prorata du nombre de jours de présence des enfants, suivant un tableau qui sera fourni à la perception.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide que les montants seront demandés aux familles suivant le tableau préparé.

5. NOMINATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A L'UNION SPORTIVE DES YVELINES :

Madame le Maire demande qu'un représentant de la commune soit nommé pour représenter la commune aux assemblées générales et aux comités directeurs de cette association. Monsieur Guy-Michel ROBERT se présente. Il a été élu comme représentant de la commune à l'unanimité des membres présents.

6. REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL :

Après le départ de M. BELLAMY Dominique, il a été réalisé une vacance d'emploi auprès du CIG pour le recrutement d'un employé communal.

La commune a réfléchi sur les différentes possibilités de remplacement de l'employé communal : recrutement ou utilisation des services d'une entreprise extérieure.

Recrutement :

La commune a reçu plusieurs candidatures. Seuls deux candidats ont retenu notre attention :

- Le premier candidat est issu de la Fonction Publique hospitalière
- Le deuxième candidat est issu du privé.

Il convient de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique 1ère classe par la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe. Ensuite la commune devrait prendre un arrêté de nomination par voie d'intégration directe avec un arrêté de détachement pour recruter le candidat de la fonction publique hospitalière et pour recruter le deuxième candidat, il serait fait un contrat à durée déterminée

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, de Monsieur SÉRISÉ, Adjoint, et de Madame CHAUSSIS, Conseillère municipale, le conseil municipal décide de recruter un agent communal soit par contrat ou par un détachement de la fonction publique.

Vote : Pour : 9 ; Abstention : 1 ; Contre : 1.

Deux délibérations seront prises : Création d'un poste avec détachement et création d'un emploi en CDD.

Monsieur SÉRISÉ a quitté la séance à 22h40 et Madame le Maire reprend le secrétariat de séance.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS :

- a. Commission communication : Monsieur Bigot dit que le site internet est en ligne que les Millemontais peuvent s'ils le souhaitent, donner leur avis.
Un questionnaire va être établi pour obtenir les adresses courriels des habitants dans l'objectif de communiquer toutes informations urgentes.
- b. Commission Urbanisme : Monsieur Robert, vice-président de la commission informe qu'une réunion est prévue avec l'architecte des bâtiments de France suite à la future élaboration du PLU.
- c. Commission Finances : Monsieur Cullin informe le conseil qu'une réunion sera faite pour les informer sur l'évolution des finances de la commune pour les années futures.

8. **CONVENTION DE SCOLARITE DE LA COMMUNE D'ORGERUS** : Madame le Maire présente la convention reçue en mairie pour signature concernant les frais de scolarité d'un enfant de la commune, qui se monte à 480€ par année scolaire. Après en avoir entendu les modalités, le conseil municipal donne signature à Madame le Maire pour ladite convention.

9. **QUESTION DIVERSES : NEANT**

Fin de la séance du conseil municipal à 23h25

Mme JOSEPH Annie,



M. FRATTINI Bruno



Mme CARTIER Simone



M. LE GOAZIOU Dominique



M. CULLIN Patrice



Mme CHAUSSIS Nathalie



Le secrétaire de séance,
M. SÉRISÉ Bertrand



M. ROBERT Guy-Michel

Mme MUZY Véronique

Mme VIAINA DE MENDONCA Céline



M. BIGOT Dominique